

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (Le Maire), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser).

Les résultats du compte administratif 2023 concordent avec les résultats du compte de gestion 2023 du comptable public (SGC Dijon Métropole)

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

► Retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune.

La section de fonctionnement se présente ainsi :

BUDGET VILLE 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	BP + DM 2023	CA 2023	%		BP + DM 2023	CA 2023	%
011 Charges à caractère général	2 870 000,00 €	2 419 528,51 €	84%	013 Atténuation de charges	254 000,00 €	336 713,79 €	133%
012 Charges de personnel et frais assimilés	8 613 000,00 €	8 586 087,67 €	100%	70 Produits de services domaine et ventes	726 290,00 €	802 017,94 €	110%
014 Atténuation de produits	71 000,00 €	54 070,00 €	76%	73 Impôts et taxes	9 521 117,00 €	9 835 347,09 €	103%
65 Autres charges de gestion courante	994 600,00 €	917 675,38 €	92%	74 Dotations et participations	2 817 518,00 €	2 722 876,84 €	97%
66 Charges financières	50 000,00 €	34 263,33 €	69%	75 Autres produits de gestion courantes	50 180,00 €	63 231,19 €	126%
				76 Produits de participation	- €	426,79 €	
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	19,99 €	1%	77 Produits exceptionnels	4 200,00 €	5 166,31 €	123%
68 Provisions	5 000,00 €	1 012,00 €	20%	78 Reprise de provisions	- €	3 754,25 €	
Total dépenses réelles	12 605 600,00 €	12 012 656,88 €	95%	Total recettes réelles	13 373 305,00 €	13 769 534,20 €	103%
023 Virement à la section d'investissement	3 325 094,04 €						
042 Opérations d'ordre entre sections	604 200,00 €	528 825,52 €	88%	042 Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €	23 245,42 €	77%
Total dépenses d'ordre	3 929 294,04 €	528 825,52 €	13%	Total recettes d'ordre	30 000,00 €	23 245,42 €	77%
				002 - Report excédent exercices antérieurs	3 131 589,04 €		0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 534 894,04 €	12 541 482,40 €	76%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 534 894,04 €	13 792 779,62 €	83%

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 95% et 103% pour les recettes réelles de fonctionnement.

1 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA 2023	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 496 441 €	12 012 657 €	4,49%
Charges à caractère général - 011	2 224 832 €	2 419 529 €	8,75%
Charges de personnel et frais assimilés - 012	8 291 474 €	8 586 088 €	3,55%
Atténuation de produits - 014	75 966 €	54 070 €	-28,82%
Autres charges de gestion courante - 65	858 300 €	917 675 €	6,92%
Charges financières - 66	38 627 €	34 263 €	-11,30%
Charges spécifiques - 67	3 488 €	20 €	-99,43%
Dotations aux provisions - 68	3 754 €	1 012 €	-73,04%

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services et structures de la Ville mais également les charges d'entretien et d'utilisation des bâtiments.

L'inflation a impacté l'ensemble des dépenses de ce chapitre. Les postes les plus touchés sont le carburant, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les fournitures administratives, les fournitures scolaires, ainsi que les contrats de maintenance et prestations.

Les dépenses d'assurances augmentent de 7%, avant une nette augmentation prévisible pour 2024. Sur les dépenses non habituelles, on peut noter un contrat d'assurance dommages-ouvrages dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire Léon-Blum (19 000 €).

Les dépenses d'énergie ont finalement été moins importantes que prévues (530 200 €). Les démarches d'économie, le bouclier tarifaire ont permis de réduire la dépense. Cependant, il convient de rappeler qu'entre 2021 et 2023, la facture énergétique a quasiment doublé (359 500 € en 2021 et 530 200 € en 2023).

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre retrace les dépenses liées à la gestion des ressources humaines :

la masse salariale (8 169 263 €), ainsi que l'ensemble des charges assimilées (Assurance statutaire pour 368 700 € et cotisations CNAS 45 400 €).

L'augmentation historique de 3.5% du point d'indice en 2022 complétée par de nouvelles mesures salariales sont venues soutenir l'ensemble des agents de la fonction publique et augmenter leur pouvoir d'achat, particulièrement pour les rémunérations les plus basses durement touchées par l'inflation.

Les salaires des agents publics ont été en moyenne revalorisés de 2.5% grâce à deux mesures distinctes : une augmentation générale de 1.5% du point d'indice le 1^{er} juillet 2023 et de 5 points majorés pour les bas salaires.

L'ensemble de ces règlementations dont bénéficient les agents de la Ville ont fait progresser la dépense de 295 000 € en volume, soit + 3.55% par rapport à 2022.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

La dépense principale est le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) versé à Dijon Métropole dans le cadre de la péréquation horizontale : 52 206 €, qui présente une baisse de 28% par rapport à 2022.

Une dépense de 1 864 € à l'article 7391172 correspond aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants au titre de 2022.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Au sein de ce chapitre sont retracées les dépenses principales suivantes :

- Subventions versées aux associations et écoles (392 161 €).
- Participation versée au CCAS de Longvic (360 000 €). Ce montant est stable par rapport à 2022.
- Maintenance et abonnement des logiciels métiers en mode hébergé (38 431 €).
- Octroi de deux bourses de 300 € au bénéfice d'actions menées par des sportives longviciennes. Indemnités de fonction des élus et de leurs missions diverses (123 972 €). Ce poste est directement impacté par l'augmentation corrélée du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Chapitre 66 – Charges financières

La charge d'intérêts bancaires versés aux organismes de prêts représente 34 632 €, compensée par le calcul des intérêts courus non échus.

Chapitre 67 – Charges spécifiques. Il s'agit d'une écriture de régularisation comptable.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Dépense permettant de provisionner auprès du SGC Dijon Métropole les diverses annulations de créances constatées (impayés arrivant en fin de recours et annulation de dette par jugement).

2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA 2023	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 553 580 €	13 769 535 €	1,59%
Produits des services, du domaine et ventes diverses - 70	710 412 €	802 018 €	12,89%
Impôts et taxes - 73	4 041 018 €	3 833 514 €	-5,13%
Fiscalité locale - 731	5 457 891 €	6 001 833 €	9,97%
Dotations et participations - 74	2 744 846 €	2 722 877 €	-0,80%
Atténuation de charges - 013	354 396 €	336 714 €	-4,99%
Autres produits de gestion courante - 75	49 469 €	63 231 €	27,82%
Produits financiers - 76	5 830 €	427 €	-92,68%
Recettes spécifiques - 77	189 719 €	5 167 €	-97,28%
Reprises sur provisions - 78		3 754 €	

Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes des différents services de la commune (facturation aux familles pour l'enfance, la petite enfance, les actions culturelles, le Conservatoire à Rayonnement Communal, les ventes diverses, concessions cimetières, ...)

La progression des recettes de +12% est due à un fort taux d'accueil des différents services publics.

Chapitres 73 et 731 – Impôts et taxes / Fiscalité locale

	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Attribution de compensation	3 223 964 €	3 219 016 €	-0,15%
Dotation de solidarité communautaire	817 054 €	614 498 €	-24,79%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 041 018 €	3 833 514 €	-5,13%
Contributions directes	4 869 454 €	5 213 258 €	7,06%
Impôts locaux supplémentaires		2 188 €	
Droits de places	3 499 €	3 132 €	-10,48%
Taxes sur l'électricité	157 830 €	228 215 €	44,60%
Impôts spectacles	9 €	30 €	232,00%
Taxe locale publicité extérieure	5 073 €	168 672 €	3224,90%
Taxe additionnelle droits de mutation	422 026 €	386 338 €	-8,46%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	5 457 891 €	6 001 833 €	9,97%
Total chapitre 73	9 498 909 €	9 835 347 €	3,54%

Chapitre 73 : ce chapitre comprend le versement par Dijon Métropole :

- La Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à 614 498 €. Il s'agit désormais d'un montant qui ne devrait guère évoluer dans les années à venir.
- Stabilité de l'Attribution de Compensation à 3 219 016 €

Chapitre 731 (créé par le référentiel M57) Ce chapitre différencie la fiscalité locale des autres recettes liées à la fiscalité. Il comprend la fiscalité à pouvoir de taux, mais également les taxes indirectes :

- La Municipalité n'a pas souhaité augmenter les taux en 2023 qui sont stables depuis 2022 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.08%
Taxe d'habitation sur le foncier bâti	44.06 %
Taxe d'habitation sur le foncier non bâti	80.99 %

La progression de +7% des recettes fiscales (343 800 €) est due à la seule augmentation des bases qui ont été revalorisées par l'Etat à un taux historique de + 7.10 % dans un contexte inflationniste.

- Le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Electricité (TCCFE) présente une hausse de 44%. L'article 54 de la loi de finances 2021 a réformé les mécanismes de taxation. La TCCFE devient la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité). En 2023, la mise en œuvre de cette réforme s'est traduite par des régularisations de TCCFE directement versée par les fournisseurs d'énergie au titre des années antérieures (65 400 €) et le reversement par les services de l'Etat de la TICFE au titre de 2023 : 162 800 €. Ce qui explique une hausse exceptionnelle en 2023.
- La mise à jour des surfaces de publicité taxables en 2023 a permis de régulariser les recettes de TLPE sur l'ensemble de territoire de la Ville. La TLPE 2023 s'élève à 150 000 € à laquelle s'ajoute une régularisation pour 2020, 2021 et 2022.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation connaît une légère baisse par rapport à 2022 qui a été une année forte en transactions immobilières, année post-covid.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Chapitre 74	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Dotation forfaitaire		8 674 €	
Dotation solidarité rurale	82 791 €	97 484 €	18%
FCTVA	11 232 €	10 719 €	-5%
Participation Etat	117 590 €	112 005 €	-5%
Participation Région	4 000 €	- €	-100%
Participation Département	71 846 €	78 005 €	9%
Participation Communes	8 800 €	9 200 €	5%
GFP de rattachement	2 000 €	1 459 €	-27%
Fonds structurels	- €	39 976 €	
CAF	1 194 942 €	970 198 €	-19%
Compensation perte TADE	198 €	371 €	87%
Compensation fiscale TF	1 240 367 €	1 377 287 €	11%
Dotation titres sécurisés	11 080 €	17 500 €	58%
Total chapitre 74	2 744 846,20 €	2 722 876,84 €	-1%

- Les dotations versées par l'Etat en 2023 représentent une recette globale de 106 158 € qui comprend la Dotation de Solidarité Rurale et une part de dotation forfaitaire. Cette tendance à la hausse résulte de la Loi de Finances 2023 et de l'augmentation de la population.
- Le FCTVA est soumis au niveau des dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en N-1
- Les diverses participations des financeurs publics représentent une recette globale de 199 210 €. Il s'agit de versements aux bénéficiaires des services, ou d'actions menées par la Ville.
- Les diverses prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or redeviennent fluides et régulières après diverses régularisations opérées ces dernières années (Période Covid et mise en place de la Convention Territoriale Globale).
- Les compensations fiscales sont calculées par les services fiscaux. Il s'agit d'une disposition destinée à compenser notamment l'exonération de 50% des bases de taxes foncières de locaux industriels. En hausse de + 11%. (compensation dynamique en fonction des hausses des bases)

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations effectués par les différents organismes sociaux (CPAM / assurance statutaire) pour 336 714 €. L'évolution de ce chapitre est directement lié à l'absentéisme des agents pour arrêt maladie.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

- Poursuite de la dynamique des locations des salles de l'Espace Jean-Bouhey : 28 175 € (25 000 € en 2022).
- Location des cellules commerciales : 24 000 €.

Chapitre 76 – Produits financiers

426 € correspondant à des intérêts de parts sociales détenues auprès d'organismes bancaires dans le cadre de contrats de prêts. Pour rappel, la réalisation de 5 830 € correspond aux revenus de placement d'une somme de 245 000 € qui avait été consignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Chapitre 77 – Recettes spécifiques

Le niveau de recettes enregistrées à ce chapitre est aléatoire d'un exercice à l'autre. En 2023, elles se déclinent ainsi :

- Régularisations comptables diverses (966 €),
- Prix de vente d'une tondeuse cédée dans le cadre d'une reprise lors de l'achat d'un matériel neuf. (4 200 €)

Pour rappel, la recette de 2022 correspondait à une indemnisation d'assurance pour 5 500 € et au prix de cession de biens communaux (maison du gardien impasse Deblangey pour 172 800 € et parcelle BE106 en zone industrielle pour 7 000 €).

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

► Retracer les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES				
	TOTAL BUDGET	CA 2023	RAR	%
16 Emprunts et dettes assimilées	252 000,00 €	245 168,48 €		97%
10 Taxe aménagement à reverser	500,00 €	475,30 €		95%
20 Immobilisations incorporelles	244 146,26 €	83 248,25 €	58 126,82 €	58%
204 Subventions d'investissement versées	273 200,00 €	10 969,75 €	60 000,00 €	26%
21 Immobilisations corporelles	1 067 392,46 €	584 205,58 €	374 979,09 €	90%
23 Immobilisations en cours	7 454 473,93 €	2 047 191,64 €	4 352 822,10 €	86%
26 Participations et créances	100,00 €			0%
27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €			0%
Dépenses réelles	9 292 812,65 €	2 971 259,00 €	4 845 928,01 €	84%
040 Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €	23 245,42 €		77%
041 Opérations patrimoniales	260 000,00 €	98 470,15 €		38%
	- €			
Total dépenses d'ordre	290 000,00 €	121 715,57 €	- €	42%
001 report déficit cumulé antérieur	189 985,73 €			0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 772 798,38 €	3 092 974,57 €	4 845 928,01 €	81%

Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : 245 168 €. Il s'agit du remboursement du capital de la dette sur l'année 2023.

Chapitre 10 – Taxe d'aménagement : 475.30 €. Il s'agit d'une régularisation d'une taxe d'urbanisme perçue en 2016.

Chapitres 20 / 204 / 21 / 23 : Dépenses d'études et équipements : 2 689 615 €

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- ✚ Poursuite de l'opération de rénovation de l'école Léon-Blum et de la construction de son restaurant scolaire : 1 759 000 €. Les travaux de restauration scolaire seront achevés au cours du premier trimestre 2024 et les travaux de rénovation du bâtiment scolaire se poursuivront en 2024-2025.
- ✚ Achèvement des travaux d'aménagement du terrain de football synthétique y incluant des travaux de végétalisation et de sécurisation des abords : 57 400 €.
- ✚ Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôtel de Ville. 17 700 € ont été dépensés. Cette opération sera soldée en 2024.
- ✚ Rénovation des canalisations de la Médiathèque : 284 000€.
- ✚ Aménagement des espaces publics : 27 000 €. (Aménagement du secteur Chapelle et végétalisation de la cour de l'école Carraz).
- ✚ Valorisation et gros entretien des bâtiments : 162 000 € comprenant notamment :
 - La rénovation de systèmes de chauffage et production d'eau chaude sur plusieurs sites : 78 200 €.
 - Des travaux de maçonnerie au Château (cheminée) : 34 000 €.
 - Le remplacement de menuiseries et stores dans les écoles et les crèches : 26 700 €.
 - L'achat d'un portail et d'un abri pour aménager le site du Mini Racing Car : 8 800 €.
 - Des travaux de réparations au gymnase Véronique Pecqueux-Rolland : 7 000 €.
- ✚ Etudes : 15 700 €
 - Réalisation d'audits énergétiques de l'Hôtel de Ville et de la Médiathèque : 5 400 €.
 - Valorisation paysagère du Bief de l'Ouche : 10 300 €.
- ✚ Investissements courants :
 - Renouvellement d'un tracteur et d'une tondeuse pour les espaces verts : 100 000 €
 - Plantations : 8 000 €
 - Achat de totems lumineux : 5 600 €
 - Renouvellement des fonds de la Médiathèque : 30 000 €
 - Matériel dédié au Conservatoire à Rayonnement Communal : 3 700 €
 - Renouvellement d'équipements sportifs : 5 200 €
 - Mobilier pour le réaménagement du Centre social la Ruche : 12 500 €
 - Equipements divers dans les écoles : 6 000 € (dont des ventilateurs)
 - Equipements de vidéo-protection urbaine : 30 500 €. Ces dépenses concernent notamment l'installation de caméras aux abords du stade Bourillot et route de Dijon.
 - Dépenses liées aux installations et équipements informatiques : 115 000 €. Ces investissements comprennent notamment le renouvellement des postes de travail (28 600 €), d'équipements réseaux (15 000 €), des licences, interfaces et antivirus (28 300 €), de la mise en place d'un logiciel de gestion des services techniques (11 400 €), le renouvellement du parc de téléphonie portables pour l'essentiel (5 600 €) et de travaux divers de câblage afin d'améliorer les connections wifi dans les bâtiments et en extérieur (23 500 €).
- ✚ Aide à la mobilité douce : 10 900 € d'aides ont été attribuées à des longviciens pour l'achat de vélos classiques ou à assistance électrique.

Sur l'ensemble de ces chapitres de dépenses seront reportés 4 845 928 € de restes à réaliser. Ces crédits correspondent à des engagements financiers pris dans la limite des autorisations budgétaires 2023 qui feront l'objet d'une réalisation en 2024 pour la plupart :

- 4 197 000 € pour la rénovation de l'école Léon-Blum avec construction d'un restaurant scolaire (Etude – maîtrise d'œuvre – travaux)
- 94 300 € pour l'acquisition de 3 véhicules
- 80 000 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Hôtel de Ville (derniers paiements en vue de l'achèvement de l'opération)
- 24 600 € pour l'aménagement d'un parcours végétal
- 60 000 € pour la participation aux aménagements de la rue Carnot par fonds de concours à verser à Dijon Métropole qui a porté le projet.
- 390 000 € représentent des engagements financiers d'investissements courants.

2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

RECETTES				
	TOTAL BUDGET	CA 2023	RAR	%
024 Produits de cessions d'immobilisations	13 700,00 €	- €	- €	0%
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 779 272,55 €	1 779 256,69 €		100%
13 Subventions d'investissement	1 289 731,79 €	711 455,65 €	567 172,00 €	99%
16 Emprunt	2 500 000,00 €	- €	2 500 000,00 €	100%
165 Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	- €		0%
27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €	- €		0%
Recettes réelles	5 587 704,34 €	2 490 712,34 €	3 067 172,00 €	99%
040 Opérations d'ordre entre sections	600 000,00 €	528 825,52 €		88%
041 Opérations patrimoniales	260 000,00 €	98 470,15 €		38%
021 Virement de la section de fonctionnement	3 325 094,04 €	- €		0%
Total recettes d'ordre	4 185 094,04 €	627 295,67 €	- €	15%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 772 798,38 €	3 118 008,01 €	3 067 172,00 €	63%

- Le Fonds de compensation de la TVA est directement lié aux dépenses éligibles réalisées en 2022. Les travaux d'aménagement de terrain ayant été exclus de l'assiette de FCTVA, la création du terrain de football synthétique n'a pas bénéficié du remboursement du FCTVA, soit une perte de près de 160 000 € pour la Ville.
- Les subventions perçues :
 - Versement du solde des divers financements attribués pour l'aménagement du terrain de football synthétique : 517 812 € :
 - 231 812 € du Conseil Départemental
 - 120 000 € du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
 - 166 000 € de DSIL.
 - Versement d'un acompte de 150 000 € (50% de 300 000 € accordés) par le Conseil Départemental pour les travaux de construction du restaurant scolaire de l'école Léon-Blum.
 - Solde d'une subvention pour l'aménagement du Château et de la MMEL :
 - Conseil Départemental : 21 350 €.
 - Versement du solde de la subvention accordée par l'Etat au titre du programme « Ecole numérique » pour l'achat d'équipements des écoles élémentaires (dalles) : 22 293 €.

Sur l'ensemble de ces chapitres de recettes seront reportés 3 067 172 € de restes à réaliser. Ces crédits correspondent à des recettes certaines qui ont fait l'objet d'un engagement juridique (notification ou contrat) et qui seront l'objet d'un encaissement en 2024 :

- 2 500 000 € de prêt contracté en 2023 auprès de l'Agence France Locale. Ce prêt sera mobilisé au plus tard fin mars 2024
- 150 000 € de solde de l'aide financière accordée par le Conseil Départemental pour la construction du restaurant scolaire de l'école Léon-Blum
- 400 000 € de DSIL notifiée pour la construction du restaurant scolaire Léon-Blum
- 17 172 € d'aide de la CAF de Côte d'Or au titre du Fonds Public et Territoire pour des actions diverses, dont l'aménagement de l'accueil du Centre social de la Ruhe.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE LONGVIC - EXERCICE 2023

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	13 792 779,62 €	3 118 008,01 €	16 910 787,63 €
(-) DEPENSES	12 541 482,40 €	3 092 974,57 €	15 634 456,97 €
(=) RESULTAT DE L'EXERCICE	1 251 297,22 €	25 033,44 €	1 276 330,66 €
(+) REPORT DES RESULTATS ANTERIEURS	3 131 589,04 €	-189 985,73 €	2 941 603,31 €
(=) RESULTAT DE CLOTURE	4 382 886,26 €	-164 952,29 €	4 217 933,97 €
(+) RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT (RECETTES)		3 067 172,00 €	
(-) RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT (DEPENSES)		4 845 928,01 €	
(=) RAR nets		-1 778 756,01 €	
EXCEDENT A REPORTER EN 2024	2 439 177,96 €		

- A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif présente un résultat cumulé excédentaire de 4 217 934 €.

Le besoin de financement des investissements (déficit 2023 et restes à réaliser) est arrêté à 1 943 708.30 €. Il sera financé par l'affectation en investissement d'une part du résultat de clôture.

En conséquence, les crédits restant disponibles (2 439 177.96 €) seront reportés au budget primitif 2024, pour financer une partie des nouveaux investissements.

L'EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS DE 2020 A 2023

FORMATION DE L'EPARGNE					
	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Produits courants	12 652 276 €	12 531 007 €	13 358 031 €	13 763 941 €	3,04%
(-) charges courantes	10 667 755 €	10 604 699 €	11 454 326 €	11 978 374 €	4,58%
(=) Epargne brute courante	1 984 521 €	1 926 308 €	1 903 705 €	1 785 568 €	-6,21%
(+) Produits exceptionnels (Hors 775)	179 187 €	176 493 €	9 919 €	966 €	-90,26%
(+) Produits financiers	8 €	186 €	5 830 €	427 €	-92,68%
(-) Charges exceptionnelles	37 545 €	33 010 €	3 488 €	20 €	-99,43%
(=) Epargne de gestion	2 126 170 €	2 069 978 €	1 915 966 €	1 786 941 €	-6,73%
(-) charges financières	48 000 €	44 751 €	38 627 €	34 263 €	-11,30%
(=) Epargne brute	2 078 170 €	2 025 227 €	1 877 339 €	1 752 677 €	-6,64%
(-) Remboursement capital / emprunt	345 104 €	400 891 €	371 073 €	245 168 €	-33,93%
(=) Epargne nette	1 733 066 €	1 624 336 €	1 506 266 €	1 507 509 €	0,08%
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	3 198 172 €	4 964 726 €	4 443 576 €	4 217 934 €	-5,08%

L'ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2023

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ENDETTEMENT				
	2020	2021	2022	2023
Nombre d'emprunts actifs	5	6	5	5
Encours de dette au 31/12/N	2 902 496 €	3 216 605 €	2 845 532 €	2 600 364 €
Remboursement de capital	345 104 €	400 891 €	371 073 €	245 168 €
Intérêts	45 904 €	45 300 €	39 442 €	34 632 €
Annuité de la dette	391 008 €	446 191 €	410 515 €	279 801 €
Capacité de désendettement en année	1,40	1,60	1,52	1,48
Encours de dette / RRF	22,36%	25,27%	20,99%	18,88%
Encours de dette / pop	332 €	377 €	328 €	297 €
Durée de vie moyenne			5 ans et 11 mois	5 ans 5 mois
Durée de vie résiduelle			10 ans et 10 mois	9 ans et 11 mois
Taux moyen			1,23%	1,23%